

avec eux sans aucun pouvoir des Etats, d'établir à Vienne un Conseil d'Etat pour gouverner la Transilvanie; lequel prêta hommage à l'Empereur, comme Protecteur & Tuteur du jeune Prince. Ce fut là le fondement des malheurs de la Transilvanie. Peu de tems après le Prince & la Chancellerie de la Principauté furent conduits à Vienne. Les Transilvains protestèrent contre cette violence, firent des remontrances appuyées sur leurs loix, mais on n'y fit nulle attention.

*Maniere dont l'Empereur Leopold s'est servi pour deposséder le Prince de Transilvanie de ses Etats.*

Lorsque le Prince Abaffi fut à Vienne, on l'obligea de renoncer à la Principauté de Transilvanie & à son élection legitime, reconnue & même approuvée par l'Empereur: il seroit inutile de vouloit approfondir, si cette démarche indigne d'un Prince, fût l'effet des menaces ou des promesses; il suffit de savoir que depuis ce tems-là, le jeune Prince fut detenu à Vienne, sans lui permettre de retourner en Transilvanie; cette renonciation, quand elle seroit volontaire, ne déroge en rien aux droits des Transilvains; le Prince ne pouvoit pas donner ce qui appartenoit aux Etats.

Ce fut par ces voyes injustes & violentes que la Maison d'Autriche usurpa la Principauté de Transilvanie, contre la foi d'un Traité solennel, & voulut anéantir les loix de ce Baïs-là. Les Transilvains se plainquirent par de respectueuses remontrances à la Cour de Vienne; bien loin de les écouter, & de leur rendre justice, on envoya une Armée en Transilvanie, qui en tenant les peuples en esclavage, donnoit lieu aux Impériaux d'y exercer une domination despotique, ce qui est entierement opposé au droit